



1^{re} FORCE SYNDICALE

SYNDICAT

AUTONOME

SPP - PATS SDMIS

Monsieur le DDMSIS
SDMIS 17 rue RABELAIS
69003 LYON

À Lyon 7ème arrondissement, le vendredi 12 septembre 2025

Réf : 2025_10 1209

Objet :Préavis de grève FA SPP-PATS

Monsieur,

Le Syndicat AUTONOME SDMIS vous informe qu'il relaie, au niveau départemental, le préavis de grève déposé par la Fédération Autonome SPP-PATS pour la période du 5 au 30 septembre 2025.

Nous attirons particulièrement votre attention sur la journée du 18 septembre 2025, qui fera l'objet d'une mobilisation renforcée de la part de nos adhérents et sympathisants, dans le cadre des revendications nationales portant notamment sur la revalorisation des différentes primes et indemnités liées à nos missions.

- La revalorisation immédiate des rémunérations par l'indexation sur l'inflation et l'augmentation de la valeur du point d'indice
- Le maintien de nos acquis sociaux : suppression des jours de carence, refus de la suppression de deux jours fériés, maintien du taux de remplacement à 100 % en cas d'arrêt maladie pour tous
- La fin du recours abusif aux sapeurs-pompiers volontaires qui doit cesser de se substituer à l'emploi statutaire
- La revalorisation des carrières SPP et PATS, garantissant l'attractivité des métiers et la pérennité du service public d'incendie et de secours
- La transparence totale sur les travaux du Beauvau de la Sécurité Civile : la FA/SPP-PATS exige d'être pleinement associée à ces travaux et sur les orientations envisagées
- Des moyens budgétaires à la hauteur des missions de secours et de protection des populations
- La reconnaissance de la spécificité et de la pénibilité du métier de sapeur pompier dans toutes les politiques publiques.



1^{re} FORCE SYNDICALE

SYNDICAT

AUTONOME

SPP - PATS SDMIS

Conformément à l'article L2512-2 du Code du travail, le préavis a été notifié dans les délais légaux et ouvre une période durant laquelle les parties sont tenues de négocier.

Dans cet esprit, nous réaffirmons notre disponibilité pour tout échange constructif visant à améliorer les conditions de travail et de reconnaissance de nos missions.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mon plus profond respect.

Le président départemental
Syndicat AUTONOME SDMIS69 SPP-PATS